

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Exploitation du stationnement payant - rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2019**Rapporteur : Patrice Pattée

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles des délégations de service public, la ville reçoit chaque année un rapport financier et technique de la société EFFIA, délégataire de l'exploitation du stationnement payant.

Quelques travaux d'amélioration ont été réalisés par EFFIA en 2019 dans le prolongement de ceux réalisés en 2018 (environ 2 millions d'euros de travaux financés par EFFIA) :

- reprise d'une centaine de marquages au sol du mot « Payant » sur la voirie ;
- modernisation de l'éclairage et des abris des caisses automatiques des parkings Penthièvre et De Gaulle ;
- amélioration de la connexion du parking Penthièvre : SDSL vers fibre optique ;
- reprise d'une partie du sol du parking Charaire et déplacement de barrières en sortie du chenal d'entrée pour améliorer la commodité de passage et la giration ;
- finition de peinture au parking Robinson, renforcement du contrôle d'accès sur une porte, remplacement des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité, installation de grilles au droit de l'escalier aérien pour prévenir les chutes et pour la propreté.

Les principales caractéristiques de l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2019 sont les suivantes :

- Voirie :
  - amélioration du paiement spontané des clients horaires : 340 273 € récoltés en 2019 contre 292 860 € en 2018 ;
  - stabilité du nombre des abonnés – 508 en 2019 contre 503 en 2018 – et des recettes des abonnements sur voirie – 53 530 € récoltés en 2019 contre 53 728 € en 2018 ;
  - les recettes sur voirie (horaires et abonnés) s'élèvent donc à 393 803 € en 2019 contre 346 588 € en 2018 ;
  - taux de respect à 76,7% en zone verte et 51,8% en zone orange ;
  - utilisation accrue des nouveaux moyens de paiement, carte bancaire et téléphone mobile, en lieu et place du paiement par espèces qui demeure toutefois important à Sceaux : espèces (35%), carte bancaire (38%), paiement mobile (27% - *Paybyphone* étant l'application la plus utilisée à Sceaux).

Pour rappel le nombre de places payantes est de 350 en zone orange et 544 en zone verte.

- Parkings :
  - fréquentation en hausse comparativement aux années précédentes sur les 4 parkings : augmentation des recettes : 552 308 € en 2019 contre 514 313 € en 2018 ;
  - augmentation du nombre des abonnés aux parkings Charaire – 105 par mois en 2019 contre 79 en 2018 – et Robinson – 120 par mois en 2019 contre 97 en 2018 ;
  - les parkings Penthièvre et De Gaulle sont les parkings les plus utilisés, environ 200 000 entrées par an chacun, comparativement aux parkings Charaire et Robinson, respectivement 60 000 et 37 000 entrées par an.

Le montant de la redevance versée par le délégataire à la Ville est de 214 846 € en 2019 : 6 102 € pour les parkings, 203 667 € pour la voirie et 5 077 € pour les frais de contrôle du délégataire.

La redevance versée par le délégataire à la ville en 2019 est plus faible que celle de 2018 (239 157 €) car la redevance variable sur les recettes des parkings 2019 a été diminuée de 55 513 € en application de l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public approuvé par le conseil municipal le 28 mars 2019 (financement par la ville des travaux supplémentaires demandés au délégataire, notamment dans les parkings).

Année 2019	Recettes compte de résultat Parkings	Recettes compte de résultat Voirie
<b>Total recettes DSP stationnement payant</b>	<b>552 308</b>	<b>393 803</b>
• Part recettes encaissées par EFFIA (charges non déduites)	<b>541 129</b>	<b>190 136</b>
• Part recettes VILLE	<b>11 179</b>	<b>203 667</b>
○ dont redevance fixe	5 077	203 667
○ dont redevance variable	1 025	
○ dont frais de contrôle	5 077	

Conformément à la loi, la Ville a également perçu le produit des FPS s'établissant à 297 053 € en 2019 (contre 160 764 € en 2018).

Le nombre de FPS émis par EFFIA en 2019 s'élève à 16 678 contre 12 761 en 2018. 715 FPS ont été annulés en raison d'erreurs lors de la saisie ou de problème technique soit 4,3 % du total de FPS émis.

309 recours en contestation (RAPO) ont été reçus et traités par EFFIA sous un délai moyen de 5 jours. 200 ont été acceptés et annulés. 97 ont été rejetés. 12 étaient irrecevables. 283, soit 91,6 %, ont été formés par des usagers n'habitant pas à Sceaux.

82 recours contentieux ont été reçus en 2019 par la commission du contentieux du stationnement payant à Limoges (CCSP). Pour l'heure, la juridiction a prononcé une seule annulation.

\*\*\*

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire EFFIA pour l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2019.